

2019

Rapport annuel d'activités de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

Présentation

Page | 1

La Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) se situe au sud-est du Nouveau Rhône, en limite de la Métropole, des Communautés de Communes de l'Est Lyonnais (CEEL) et de Vienne Condrieu Agglomération.

Elle couvre un territoire de 78 km² et sa population s'élève à près de 25 971 habitants, d'après le recensement de 2016 réalisé par l'INSEE. Elle est composée de 7 communes :

- Chaponnay
- Communay
- Marennes
- Saint-Symphorien-d'Ozon
- Sérézín-du-Rhône
- Simandres
- Ternay

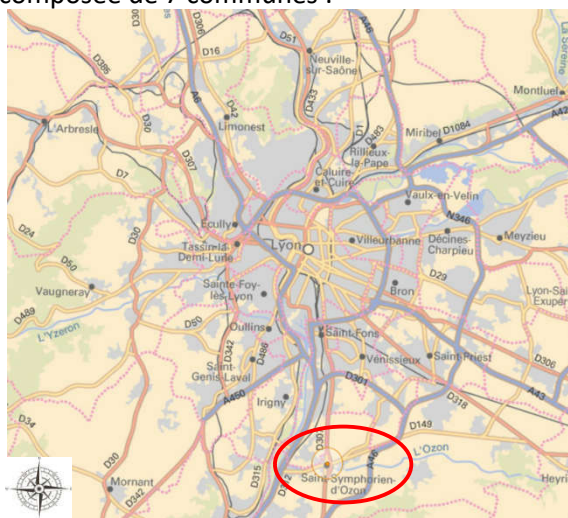
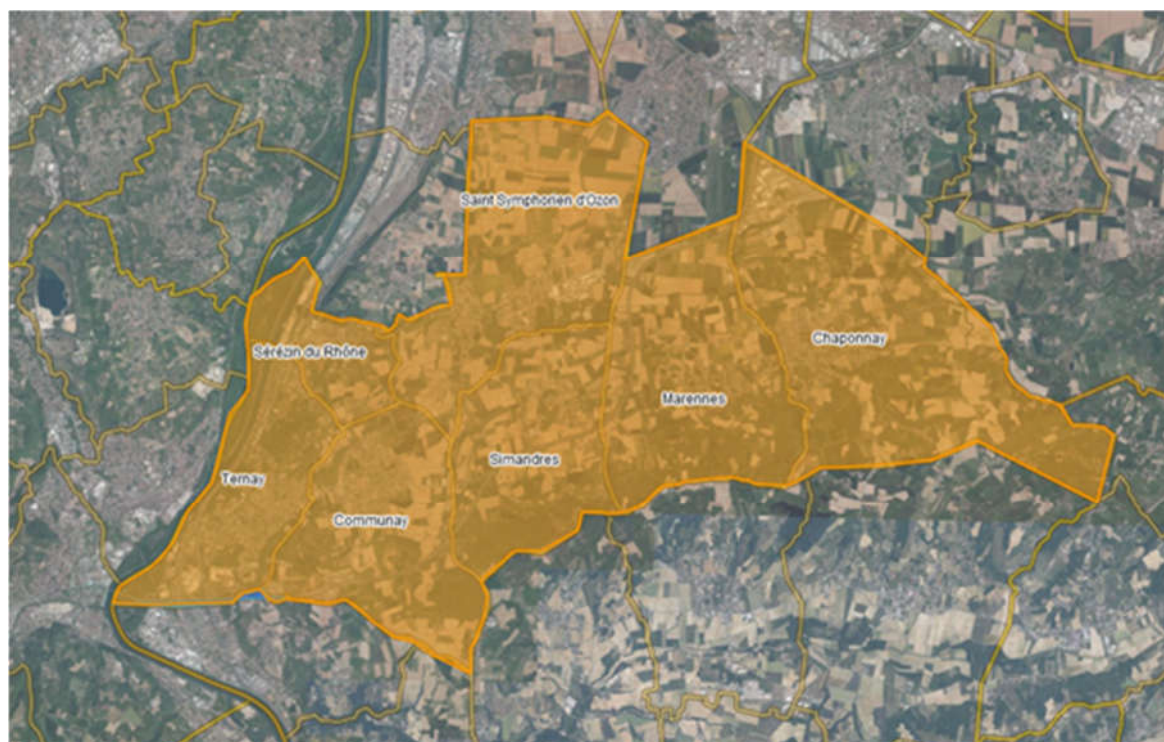


Figure 1 - plan de situation CCPO

Sources : IGN, ESRI



La commission accessibilité aux personnes handicapées (CAPH) a été créée en 2008 au niveau communautaire, la CCPO étant compétente en matière d'aménagement de l'espace. Ainsi, ses statuts sont précisés comme suit :

- Création d'une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Page | 2

La commission intercommunale exerce ses missions dans les champs de compétences de l'intercommunalité : le transport, la voirie, l'aménagement du territoire et le patrimoine communautaire.

Elle est également un observatoire local de l'accessibilité, instance de mise en cohérence des initiatives des multiples acteurs du territoire.

Elle se réunit plusieurs fois par an au siège de la CCPO : la périodicité peut évoluer mais généralement elle a lieu 3 à 4 fois par an.

Sur le territoire de la CCPO, deux communes ont une population de plus de 5 000 habitants :

- Saint Symphorien d'Ozon : 5 762 habitants
- Ternay : 5 499 habitants

Ces dernières ont mis en place en 2015 des commissions communales pour l'accessibilité afin d'exercer leurs missions dans les champs de compétences qui les concernent c'est-à-dire les espaces publics et leur patrimoine.

Les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) ont été réalisés par les communes et adoptés entre 2009 et 2010. En effet, cette compétence n'a pas été transférée à la CCPO.

La composition des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité a été instituée par délibération de la Communauté de Communes en juin 2014, suite aux élections municipales de cette même année. Puis une délibération communautaire du 20 avril 2015 a modifié cette composition, allant dans le sens de l'ordonnance de septembre 2014, accueillant ainsi des membres des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville.

Désormais, la commission intercommunale d'accessibilité se compose de la manière suivante :

- Des membres représentant les élus :
 - Chaponnay : Michel GIRARDON, Monique CERF
 - Communay : France REBOUILLAT, Gérard SIBOURD
 - Marennnes : Jean-Luc SAUZE, Catherine POUCHELON
 - Saint-Symphorien-d'Ozon : Yves PLANTIER, Alain SOULIER
 - Sérézin-du-Rhône : Jacques BLEUZE, Jacques FAVRIN, Yves BOUCRY, Monique TOURNEBIZE
 - Simandres : Bernard DUCRUET, Dominique PERON
 - Ternay : Serge JUVENETON, Didier GERARD



- Des membres représentant les associations et les usagers : Philippe Touzet, Véronique SZCZESNIAK, Marie-Laure SALAMONE

Cette commission est animée par Monsieur le Vice-Président Jacques BLEUZE. Elle s'est réunie quatre fois au cours de l'année 2019 : les 27 mars, 19 juin, 16 octobre et 04 décembre.

Page | 3

Le présent rapport est réalisé annuellement par la CCPO depuis 2009. Il est présenté au conseil communautaire du 20 janvier 2020, ce dernier étant amené à en prendre acte. Il est transmis à Monsieur le Préfet du Rhône, au Président du Nouveau Rhône et au Conseil Départemental des Personnes Handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

L'objectif de ce rapport est de formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire. Il recense tous les travaux et toutes les actions réalisées sur la thématique de l'accessibilité sur le territoire communautaire en 2019.

Le présent rapport d'activités se compose ainsi de 4 parties :

1. La voirie et espaces publics
2. Le cadre bâti (ERP)
3. Les actions de sensibilisation
4. Les aides en la matière et la communication



1. Voirie et espaces publics

1.1. La Communauté de communes

Page | 4 Les travaux de voirie sont de la compétence de la CCPO. En 2019, des mises en accessibilité ont été faites à l'occasion de travaux de requalification des voies.

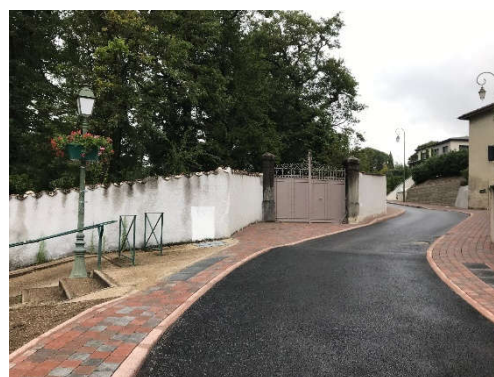
Les travaux les plus significatifs réalisés sur l'année 2019 sur le territoire de la CCPO sont listés ci-dessous.

1.1.1. Chaponnay

En 2019, le réaménagement et l'alignement du domaine public de la rue de la Roussière ont permis la reconfiguration des trottoirs.



La requalification de la montée de l'Eglise a consisté en la création d'un trottoir notamment.



Les trottoirs ont été refaits lors de la requalification de la rue Marcel Mérieux et de la rue Ampère.



1.1.2. Communay

En 2019, une place de stationnement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) a été créée place de la Mairie.



1.1.3. Marennnes

En 2019, la rue Centrale a été réaménagée.



Le parking de la Mairie et de la Maison des Associations a été refait.

Sur la route de Lyon, des trottoirs conformes aux règles d'accessibilité ont été aménagés.



Les travaux sur l'espace public réalisés en 2019 concernent :

- La création de trottoirs rue des Tournesols



- La requalification de la rue Centrale et de la rue Saint Georges



Les trottoirs ont été refaits lors de la requalification de la rue Jules Guesde.

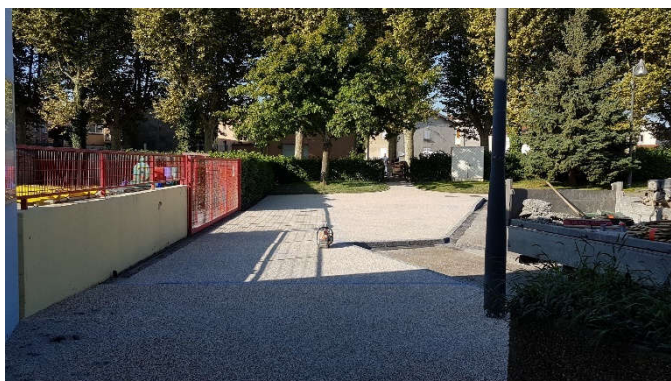
1.1.5. Sérézín-du-Rhône

Un parking public avec des places de stationnement PMR a été réalisé route de Ternay en 2019.



1.1.6. Simandres

En 2019, le parvis et les trottoirs d'accès au groupe scolaire ont été refaits.



1.1.7. Ternay

En 2019, le parking des Feux situé rue Neuve a été réaménagé avec la création d'une place PMR et un cheminement accessible.



2. Cadre bâti - Etablissements Recevant du Public

2.1. La Communauté de communes

Le patrimoine communautaire de la CCPO comprend quatre Etablissements Recevant du Public (ERP) :

- Le siège de la CCPO
- La gendarmerie à Saint Symphorien d'Ozon
- Le gymnase de Ravareil à Saint Symphorien d'Ozon
- Le gymnase Hector Berlioz à Communay

Ces quatre ERP n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014. Au vu des évolutions réglementaires, notamment les décrets d'application de la loi du 11 février 2005 et de l'arrêté du 8 décembre 2014 et de l'échéance du 27 septembre 2015 (date limite pour déposer un Ad'AP), la commission accessibilité a jugé opportun de procéder à une mise à jour du diagnostic accessibilité réalisé en 2011 et de déposer en conséquence un Ad'AP. Le bureau d'études CITAE a procédé dès l'automne 2015 à l'élaboration d'un diagnostic lequel comprend la réalisation d'un audit exhaustif des non-conformités dans les quatre ERP en conditions normales d'utilisation, et un plan d'actions pour chaque ERP comprenant des solutions techniques et l'évaluation du coût des solutions préconisées.

L'Ad'AP déposé par la CCPO pour deux périodes sur une durée totale de quatre ans a été approuvé par le Préfet du Rhône le 1^{er} juin 2016 sous la référence DDTSBDA2016.06.01.02.

2019 constitue la troisième et dernière année de mise en œuvre de l'Ad'AP. Plusieurs travaux de mise en accessibilité ont été réalisés sur les ERP de la CCPO, marquant l'achèvement de l'Ad'AP :

- SIEGE DE LA CCPO - SAINT SYMPHORIEN D'OZON
 - Mise en conformité du repérage contrasté des portes extérieures et intérieures et du SAS par la pose de vitrophanie
- GYMNASSE DE RAVAREIL - SAINT SYMPHORIEN D'OZON
 - Mise en conformité du cheminement extérieur menant à l'entrée du bâtiment
 - Création de places de stationnement PMR supplémentaires
 - Mise en conformité du sanitaire à l'étage (pose d'une barre d'appui) en 2020
- GYMNASSE HECTOR BERLIOZ – COMMUNAY
 - Mise en conformité des ressauts extérieurs
 - Aménagement d'une place de stationnement PMR (remplacement de la grille d'eaux pluviales en janvier 2020)
 - Mise en conformité de l'escalier menant au plateau sportif (pose de nez-de-marches contrastés et antidérapants, de bandes d'éveil de vigilance en haut de chaque palier et de contrastes sur les premières et dernières contremarches – reprise de maçonnerie – remplacement de la main courante)
 - Condamnation du second escalier non accessible mi-janvier 2020



2.2. Les Communes

2.2.1. Chaponnay

Les travaux de mise en conformité réalisés en 2019 sur les ERP communaux sont les suivants :

Page | 9

- EGLISE SAINT BARTHELEMY
 - Installation d'une main courante à l'escalier extérieur
 - Remplacement des grilles d'eaux pluviales
 - Création de places de stationnement PMR
 - Installation d'une bande d'éveil de vigilance
- ECO-MUSEE
 - Installation d'une rampe pour le cheminement extérieur

2.2.2. Communay

Les travaux réalisés en 2019 sur les ERP communaux sont les suivants :

- SALLE GRANGE SAUNIER
 - Réaménagement de la place PMR
 - Mise en place d'un garde-corps extérieur
- ECOLE DES BROSSES, AMPHITHEATRE DES BROSSES, GYMNASSE DES BROSSES, MAIRIE ET ILOT DE LA FORGE
 - Installation de bandes de guidage au sol
- MEDIATHEQUE
 - Installation de repérage signalétique des vitres (vitrophanie)
 - Mise en place de tapis PMR dans les SAS d'entrée et issues de secours
- SALLE GRANGE SAUNIER, MAISON DES ASSOCIATIONS, MAIRIE
 - Remplacement des grilles d'eaux pluviales devant les entrées de bâtiments et au pied des escaliers
- CIMETIERE
 - Aménagement des allées du cimetière de 1.50m de large en balthazar 0/6 chaulé
- AMPHITHEATRE
 - Installation de garde-corps
- MAIRIE
 - Remplacement de la porte d'entrée par une porte tierce et une porte automatique dans le SAS
 - Mise en place de détecteur de présence sur les paliers pour l'éclairage en sortant de l'ascenseur

- LOCAL DU FOOT
 - Création d'un plan incliné pour l'accès
- JARDIN DE LA SOURCE
 - Installation d'un sanitaire PMR

2.2.3. Simandres

Les travaux réalisés en 2019 sont :

- HALTE-GARDERIE
 - Mise en accessibilité du cheminement extérieur : rampe d'accès normée



- RESTAURANT SCOLAIRE
 - Mise en accessibilité du cheminement extérieur : rampe d'accès normée



- MAIRIE
 - Mise en accessibilité des sanitaires publics sur le parvis de la Mairie



- Mise en accessibilité du cheminement extérieur : rampe d'accès normée



2.2.4. Marennnes

Les travaux réalisés en 2019 sur les ERP communaux sont les suivants :

- GROUPE SCOLAIRE
 - Réalisation d'une place de stationnement PMR et création d'un cheminement piéton
 - Traitement de l'escalier extérieur avec des contremarches contrastées et installation de nez-de-marches, mise en place de mains courantes
 - Rabaissement du seuil de la porte d'entrée de l'école primaire
 - Pose d'une main courante de part et d'autre du couloir d'accès aux salles et bureaux
 - Mise en conformité des sanitaires
 - Création d'une 2^{ème} entrée PMR pour l'école maternelle
- MAISON DES ASSOCIATIONS
 - Réalisation d'une place de stationnement PMR
 - Suppression du ressaut menant à la porte d'accès de la bibliothèque
 - Reprise du sol d'accès de la maison des associations (traitement lisse et non meuble)
 - Traitement des escaliers extérieurs : contremarches contrastées et installation de nez-de-marche et mise en place de mains courantes
 - Traitement des escaliers intérieurs : contremarches contrastées et installation de nez-de-marche, mise en place de mains courantes
- MAIRIE
 - Travaux du parking à l'arrière de la Mairie (réalisés par la CCPO)
 - Création d'une place de stationnement PMR et d'un cheminement adapté
 - Suppression du seuil de la porte d'entrée
- BAR-TABAC
 - Réfection de la terrasse avec réalisation d'un accès PMR

2.2.5. Saint Symphorien d'Ozon

Aucuns travaux de mise en accessibilité n'ont été réalisés en 2019, du fait de la nécessaire réactualisation des diagnostics sur l'état d'accessibilité de l'école élémentaire du Parc, de l'Orangerie et de la salle Henri Cochet. Ceci ayant été lancé en 2019, le nouveau programme de travaux sera donc élaboré pour 2020.

2.2.6. Sérézin-du-Rhône

Les travaux réalisés en 2019 sur les ERP communaux sont les suivants :

- BIBLIOTHEQUE/SALLE PIERRE PASCUAL
 - Reprise du cheminement extérieur : réfection du parvis et reprise de l'avaloir
 - Modification de la rampe d'accès PMR
 - Réalisation d'une place de stationnement PMR avec cheminement vers la salle Pierre Pascual
 - Aménagement de l'escalier intérieur et d'un élévateur
 - Mise en conformité des sanitaires de l'étage et ceux du rez-de-chaussée
 - Amélioration de l'éclairage extérieur et intérieur

2.2.7. Ternay

En 2019, aucuns travaux de mise en accessibilité n'ont été réalisés.



3. Actions de sensibilisation

3.1. Commission Intercommunale pour l'accessibilité

3.1.1. Ordres du jour des commissions de 2019

Page | 13

Les quatre commissions réalisées avec les élus communautaires et les différents représentants d'associations et d'usager ont permis d'informer :

- Du rôle de la CAPH et de ses missions fixées par la loi de 2005
- De rappeler qui sont les acteurs ayant des compétences en matière d'accessibilité (DDT, organismes consulaires, collectivités, propriétaires d'ERP...) et intervenant dans le milieu du handicap.

Ces rencontres permettent ainsi aux élus de chaque commune de s'approprier la thématique de l'accessibilité et de partager ensemble sur cette question. Celle-ci permet d'échanger sur des situations concrètes, des problématiques rencontrées sur chaque commune. Elle permet également aux différents acteurs de l'accessibilité du territoire communautaire de se rencontrer et de se connaître.

- La commission ayant eu lieu le 27 mars 2019 a présenté le programme de travail pour l'année 2019 (poursuite de la mise en ligne de l'état d'accessibilité des ERP du territoire ; élaboration du rapport annuel d'activités 2019 ; achèvement des travaux de l'Ad'AP de la CCPO ; organisation de l'action de sensibilisation prévue à l'automne 2019). Un focus a été réalisé sur la thématique de « l'accessibilité numérique »
- Lors de la commission du 19 juin 2019, l'ordre du jour a porté sur l'organisation de l'action de sensibilisation qui s'est tenue les 19 et 20 novembre 2019
- La séance du 16 octobre 2019 a été consacrée aux événements menés (préparation de l'action de sensibilisation de 2019, réunion d'informations animée par la DDT du Rhône sur les procédures d'autorisations de travaux). Un focus a été réalisé sur la thématique de « l'habitat inclusif » ;
- La séance du 04 décembre 2019 a été consacrée à la préparation des orientations budgétaires pour l'année 2020, suivi d'un bilan sur l'action de sensibilisation de novembre 2020.

Les séances des commissions se clôturent toujours par la transmission d'actualités comme sur le lancement du numéro unique d'appel d'urgence pour les personnes sourdes ; la définition du Handicap dans les dictionnaires nationaux français ; le bilan de la première année de l'application téléphonique Roger Voice (premier service de télécommunications interpersonnelles dédié aux personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles et aphasiques).

Les évolutions réglementaires, législatives et les outils afférents sont également toujours soulignés, comme l'échéance du 31 mars 2019 pour le dépôt et l'instruction des dossiers Ad'AP et SD'AP ; le guide d'aide à l'élaboration et à l'instruction d'une demande de solution d'effet d'équivalent ; la notice de recommandations à l'usage des collectivités locales relative au stationnement PMR ; la procédure de

contrôle de conformité des ERP de 5^{ème} catégorie ; les changements apportés par la loi ELAN (obligation ascenseur en R+3, notion de logements évolutifs et accessibilité des logements locatifs) ; l'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique avec l'adoption du principe d'une cotisation universelle ; les dispositions relatives à l'accessibilité contenues dans la Loi d'Orientations des Mobilités.

Page | 14 Plusieurs sites internet ou publications sont présentés aux membres de la commission en vue d'être relayés sur les sites internet des communes, tels que le site de la Consultation Nationale "#ActionHandicap" lancée par la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et le site relatif à l'enquête de stratégie nationale pour l'autisme et les troubles du neurodéveloppement. Des publications sont aussi transmises pour information aux membres de la commission comme le guide Handisport 2019 éditée par la Fédération Française handisport.

3.1.2. La mise en accessibilité des points d'arrêt de transport en commun sur le territoire de la CCPO pour le compte des Autorités Organisatrices de Transport

Parmi ses missions, la commission a également en charge de faire des propositions utiles pour améliorer l'existant.

La Communauté de Communes n'est pas Autorité Organisatrice de Transport (AOT) sur son territoire. Elle ne gère donc pas la mise en accessibilité des transports en commun desservant le territoire (il s'agit du SYTRAL avec les « Cars du Rhône »). La Communauté de Communes met aux normes d'accessibilité les arrêts de bus dans le cadre de travaux sur la voirie. Un travail a été réalisé en 2018 sur le constat de l'accessibilité dans le domaine du transport avec le SYTRAL (Bus).

En effet dans le cadre de l'élaboration de son Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmé (Sd'AP ou SDA-Ad'AP), le SYTRAL avait sollicité en avril 2016 la CCPO en tant que gestionnaire de la voirie pour recueillir son avis sur la liste des points d'arrêt et renseigner si des travaux étaient programmés aux abords de ces arrêts. En avril 2018, la CCPO et le SYTRAL ont amorcé un conventionnement pour la mise en accessibilité des points d'arrêt sur voies communales/communautaires (convention déjà passée entre le SYTRAL et le Département pour la mise en accessibilité des points d'arrêt sur route départementale programmés dans le Sd'AP). Faisant suite à un diagnostic opéré par la CCPO en 2018 sur l'état d'accessibilité des points d'arrêt, il en est ressorti que 45 points d'arrêt prioritaire ont été ciblés, parmi lesquels 39 sont à rendre accessibles. Plusieurs arrêts ont été mis en accessibilité par la CCPO en 2019 : « les Cités » à Ternay, « le Chapotin » à Chaponnay, « l'Eglise » à Marennes et « Collège Jacques Prévert » à Saint Symphorien d'Ozon.

Un travail sera à réaliser sur le constat de l'accessibilité dans le domaine du transport avec la Région Rhône-Alpes et la SNCF (train).

3.1.3. Etat de l'accessibilité sur le territoire du Pays de l'Ozon

La commission accessibilité a poursuivi la démarche engagée en 2015, de tenir à jour par voie électronique la liste des ERP situés sur le territoire ayant élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles comme le prévoit l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales. Du fait que les communes soient destinataires des procédures de mise en accessibilité (Ad'AP – AT valant Ad'AP) et des attestations de conformité, elles doivent également les transmettre à la commission

intercommunale d'accessibilité. Un état de l'accessibilité sur le territoire du Pays de l'Ozon est alors tenu par la CCPO. Ces listes sont consultables depuis décembre 2017 sur le site internet de la CCPO.

3.1.4. Les autres actions à venir

Page | 15

Depuis trois ans, la commission intercommunale a entrepris d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Cela fait partie des obligations réglementaires de la commission instaurées par l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales. Par ailleurs les bailleurs sociaux ont pour obligation de prioriser les personnes handicapées pour accéder à un logement social, ou les familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap, grâce à la loi n°2011-1247 du 27 décembre 2011 et codifié à l'article L.441-1 du code de la construction et de l'habitation. Ainsi la conjonction de ces deux préceptes cadre le recensement des logements accessibles à travers l'obligation de le réaliser et démontre une partie de sa finalité. Cette démarche de recensement est commune à l'une des actions à mener dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de la CCPO pour la période 2015-2020. La commission accessibilité poursuivra ce recensement.

Ce dernier a des objectifs multiples, d'une part de connaître l'état d'accessibilité du parc de logement social public en quantifiant et qualifiant l'offre de logements accessibles et adaptables ; et d'autre part, de disposer d'une base informatisée « logements accessibles » évolutive.

En 2017, ce recensement a été opéré pour les logements appartenant au parc des communes. Également un travail partenarial reste à mener afin d'affiner les résultats obtenus tant auprès des communes que des bailleurs sociaux déjà sollicités. Le recensement des logements locatifs auprès des bailleurs privés va nécessiter une réflexion pour la méthodologie à suivre pour récolter les données. Une première piste consiste à s'appuyer sur les éléments déclarés dans les permis de construire, dans la mesure où la CCPO est également le service instructeur des autorisations d'urbanisme pour cinq communes. Le service instructeur de Chaponnay et Marennes sera sollicité. De plus à l'automne 2018, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé qu'un recensement des logements accessibles ou adaptés aux personnes à mobilité réduite dans le parc locatif social devrait être diffusé publiquement en 2019. Celui-ci n'a pas encore été publié à ce jour mais son contenu permettra assurément d'enrichir l'amorce entamée par la CCPO.

3.2. Présentation des acteurs de l'accessibilité sur le territoire

En plus de la commission intercommunale et des commissions communales, plusieurs acteurs sont présents sur le territoire.

3.2.1. La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)

Elle formule des avis sur les dossiers mais également lors de visites dans les domaines suivants :

- La sécurité contre les risques incendie ;
- L'accessibilité aux personnes handicapées.

En matière d'accessibilité, elle a pour mission d'émettre des avis :



- Sur les dossiers de demandes d'autorisation de construire d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ;
- Sur les demandes de dérogations concernant la réglementation pour un ERP ou dans le cas d'une construction de logements ;
- Après visite d'ouverture des ERP dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une demande de permis de construire.

3.2.2. Le Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées (CDCPH)

Il donne un avis et formule des propositions sur les orientations de la politique du handicap dans tous les domaines de la vie sociale et sur les mesures à mettre en œuvre au plan local.

Il est présidé conjointement par le préfet et le président du conseil départemental, il comprend trente membres titulaires au maximum dont un tiers de représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles, nommés par le préfet.

3.2.3. Le Maire

Tous travaux conduisant à la création, l'aménagement ou la modification d'un ERP ne peuvent être exécutés qu'après une autorisation délivrée par la CCDSA qui vérifie leur conformité aux règles.

Le maire reçoit les permis de construire et délivre l'autorisation selon l'avis de la CCDSA. Dans le cadre de travaux ne nécessitant pas de permis de construire, le maire reçoit les dossiers de demande d'autorisation de travaux sur les ERP et les transmet à la CCDSA.

Le Maire reçoit les dossiers d'Ad'AP en mairie et les transmet :

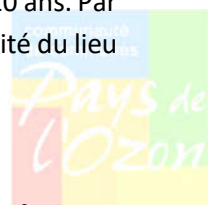
- Aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité pour instruction ;
- A la Commission intercommunale d'Accessibilité pour information.

3.2.4. Les associations du territoire de la CCPO

Handisport Val d'Ozon

Monsieur Philippe TOUZET est président d'Handisport et est membre de la commission intercommunale d'accessibilité. A l'origine, la création de cette association est issue de la volonté de faire découvrir au grand public le mérite des sportifs handicapés et de reverser aux clubs Handisports les bénéfices collectés pour les aider dans leur fonctionnement. L'idée est de montrer au grand public le monde du handicap.

L'association organise tout au long de l'année de nombreuses manifestations (concours de coinche, loto, démonstrations sportives...) lui permettant ainsi de récolter des fonds qu'elle reverse aux familles et associations qui sont touchées par le Handicap. L'association essaie de cibler les populations les plus jeunes qui sont les plus réceptives aux animations proposées notamment les enfants de 8 à 10 ans. Par exemple, Handisport fait visiter le gymnase Ravareil et fait une démonstration de l'accessibilité du lieu grâce aux travaux réalisés.



ALGED (Association Lyonnaise de Gestion d'Etablissements pour personnes Déficiantes ayant un foyer à Saint Symphorien d'Ozon)

Cette association accueille des personnes déficientes mentales et vise à développer l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'accompagnement dans la vie sociale. Sa vocation est de les accompagner de telle sorte qu'elles puissent mener une vie aussi proche que possible de la normale et ainsi vivre pleinement leur citoyenneté. Le projet de vie s'articule autour du quotidien, avec un travail de maintien au niveau de l'autonomie et des acquis. Des liens avec l'extérieur sont privilégiés par la participation à des activités collectives sportives comme la marche, la couture, l'équitation, la piscine, la marche, le V.T.T. ou encore la gymnastique adaptée à des personnes vieillissantes. Mais également des sorties culturelles telles que le cinéma, des concerts et des visites de musées sont proposées. En 2017, l'action de sensibilisation de la commission intercommunale d'accessibilité avait été établie en partenariat avec l'ALGED.

3.2.5. Les associations hors du territoire ayant participé à l'action de sensibilisation de 2019 de la CCPO

CARPAAccess

Association filiale du CARPA (Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité) et existante depuis 2012, elle est composée d'une trentaine de bénévoles, axée sur le conseil et l'expertise dans le cadre de la mise en accessibilité du bâti pour les secteurs publics et privés, et également sur les formations de sensibilisation.



Le CARPA est un collectif constitué d'une cinquantaine de bénévoles qui regroupe 25 associations, dont CARPAAccess. Ces associations sont représentatives des différentes familles de handicap : déficiences motrices, auditives, visuelles, mentales. En partenariat avec les institutions, le CARPA veille au respect de la loi du 11 février 2005 et des mesures législatives facilitant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il est investi auprès de la sous-commission accessibilité à la DDT et des commissions accessibilité des villes de Lyon et Villeurbanne, et il travaille principalement en partenariat avec les collectivités.

Atoutdys

Créée en 2018, l'association Atoutdys a une démarche communautaire, unique en France et innovante dans son mode opératoire, initiée par une alliance entre les associations de familles et les chercheurs en Auvergne-Rhône-Alpes, autour des troubles Dys (dysphasie, dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, etc.) et de l'attention (TDAH). Elle associe familles, chercheurs, professionnels de la santé, de l'éducation et de l'insertion professionnelle, des institutions publiques et privées. Elle développe trois champs d'actions interdépendants, qui se déclinent au sein du siège AtoutDys à Lyon, sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes et sur une plateforme numérique : **la transmission/l'information** (par des expositions fixes et itinérantes), **la formation** (via des enseignements, des ateliers, des conférences) et **l'innovation** (par le transfert des connaissances et les outils de repérage, remédiation issus de la Recherche).



L'ALDSM (Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants)

Association assurant du conseil et de l'information pour les devenus sourds et malentendants et le grand public, elle agit également pour l'accessibilité des lieux publics et organise des stages de lecture labiale. Elle œuvre également à maintes actions de sensibilisation.



Page | 18

L'association Valentin HAÛY

Association promouvant le développement de l'autonomie, l'accès à la formation et l'emploi, l'inclusion sociale des personnes aveugles ou malvoyantes, elle propose également la vente de matériel spécialisé et surtout des activités culturelles, sportives et de loisirs. Cette association mène des actions de sensibilisation sur le handicap visuel (découverte du braille ou de l'audiodescription, repas dans le noir, informatique adaptée etc.).



3.2.6. La Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'industrie (CCI)

La CCI a un rôle d'information et de communication auprès des commerçants, artisans concernant les obligations de mise en accessibilité de leurs locaux.

La CMA réalise des diagnostics sur l'accessibilité des ERP de 5^{ème} catégorie et peut aider à la réalisation des dossiers de demande de dérogation.

3.2.7. Les propriétaires d'ERP (collectivités publiques, commerçants, artisans, professionnels du libéral...)

Ils sont concernés par l'accessibilité puisqu'ils doivent mettre aux normes d'accessibilité leurs locaux.

3.3. Actions de sensibilisation sur les communes

En 2019, rares sont les communes de la CCPO qui ont publié des articles concernant l'accessibilité dans leurs journaux municipaux ou sur leur site internet respectif :

- **Marennnes** : publication de deux articles sur les travaux de mise en accessibilité dans le Journal d'information municipal (bulletin n°31, juin 2019 & bulletin n°32, novembre 2019).

Les Conseils Municipaux d'enfants de plusieurs communes ont participé à l'action de sensibilisation organisée par l'association Handisport Val d'Ozon lors de la matinée du 16 mars 2019. Cet évènement consistait à leur présenter des ateliers d'handisport par des personnes en situation de handicap : tennis de table, handbike, cécifoot.



3.4. Action de sensibilisation à la Communauté de Communes

En décembre 2019, lors de l'envoi des cartes de vœux aux différents partenaires, aux entreprises et aux élus, la CCPO a confié la mise sous pli à un ESAT situé à Vienne, Association Familiale de l'Isère pour les Personnes Handicapées (AFIPH Entreprises).

Parmi ses missions, la commission a également en charge de faire des propositions utiles pour améliorer l'existant. Bien que la loi ne fixe pas de mesures particulières de mise en application concernant cette mission, la commission de la CCPO a choisi d'agir par le biais de la sensibilisation et la communication.

3.4.1. Sensibilisation aux différents types de handicap en 2019

Faisant suite aux précédentes actions de sensibilisation organisées au cours du mandat, les membres de la commission s'accordaient unanimement à penser que pour élargir le public à sensibiliser, il était préférable d'aller directement « vers le public ciblé », en se rendant auprès des enfants, dans les écoles, à défaut de faire venir le public en l'invitant. L'objectif dès lors est de faire participer le public / les enfants (écoles ou CME) en les rendant acteur de la sensibilisation. Lors de la préparation de l'action de 2018, plusieurs concepts avaient été suggérées aux membres de la commission. Ces derniers avaient confirmé leur volonté d'orienter l'action de sensibilisation vers les collégiens puisque en tant qu'enfants ils sont le vecteur de la sensibilisation de leurs parents et qu'ils viennent de plusieurs communes donnant ainsi une impression de sensibilisation plus diffuse. La présence de deux collègues publics sur le territoire paraît également plus pratique d'un point de vu organisationnel, plutôt que de contacter les dix écoles primaires du territoire. L'action de sensibilisation prendrait la forme d'ateliers représentant chacun une forme de handicap, sur le thème du « Handicap au quotidien » témoignant ainsi du quotidien des personnes en situation de handicaps moteur, visuel, auditif et atteints de troubles Dys. L'objectif pédagogique consiste par la mise en situation, d'appréhender ce que vivent les élèves atteints d'un handicap, en vue entre autres de faciliter l'intégration de futurs élèves handicapés.

En novembre 2018, le collège Hector Berlioz de Communay s'était pleinement investi pour accueillir ce format d'action de sensibilisation. Fort de ce succès, le collège Jacques Prévert de Saint Symphorien d'Ozon a été approché pour recevoir la même manifestation dans son agenda de 2019. En avril et juin 2019, Madame la Principale Adjointe du collège Jacques Prévert de Saint Symphorien d'Ozon, très favorable au projet, a été rencontrée afin d'établir les modalités d'organisation. Le public ciblé était donc les sept classes de 5^{ème} représentant environ 190 élèves à sensibiliser.

La commission accessibilité a confié l'organisation de cette action de sensibilisation au collectif CARPAAccess lequel a mobilisé quatre associations représentant les différents types de handicap. Ayant déjà œuvré au même partenariat en 2018, ce collectif s'est montré très investi au projet. Il partage la suggestion d'organiser quatre ateliers représentant les types de handicap : moteur, auditif, visuel et cognitif ainsi que la forme de l'atelier : témoignage ou mise en situation, en faisant une sensibilisation ludique.



L'action de sensibilisation s'est déroulée le mercredi 19 novembre (journée) et le jeudi 20 novembre 2019 (matin) avec une durée de 30 minutes par atelier, comprenant un temps d'échange entre les élèves et les intervenants, ainsi que la rotation entre les groupes.

Page | 20 Les ateliers de sensibilisation aux handicaps se sont déroulés de la manière suivante :

ATELIER	OBJECTIF	CONTENU
Atelier handicap visuel <u>Association</u> <u>Valentin Haüy</u>	Le braille, à quoi ça sert et comment ça marche ? Ou comment vit-on le quotidien en étant mal ou non-voyant ?	Historique sur Louis Braille et son invention, explication sur la technique d'écriture/lecture, mise en pratique par les élèves OU échanges sur le handicap visuel (différence entre cécité et malvoyance, le quotidien)
		

ATELIER	OBJECTIF	CONTENU
Atelier handicap moteur : <i>Parcours-Relais fauteuils roulants</i> <u>CARPAccess</u>	Comprendre les difficultés du déplacement en fauteuil roulant	Mettre les participants dans le « rôle » d'un nouvel élève se déplaçant en fauteuil roulant et lui demander de réaliser le parcours
		

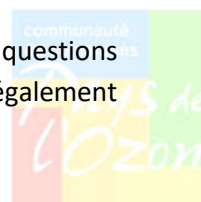
ATELIER	OBJECTIF	CONTENU
Atelier handicap auditif <u>ALDSM (Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants)</u>	Faire connaître le handicap auditif, les difficultés qu'il engendre, les moyens pour le pallier et donner des conseils de prévention	Echanges sur le handicap auditif : diverses surdités, difficultés rencontrées, appareillages, sous-titrage, comment parler à une personne malentendante, prévention Découverte de la lecture labiale (avec casque et boules Quies) Découverte de la Langue des Signes Française



ATELIER	OBJECTIF	CONTENU
Atelier Troubles Dys <u>Association Atoutdys</u>	Comprendre les dysfonctionnements cognitifs	Exercices pratiques, diffusion d'un dessin animé illustrant la vie d'un enfant atteint de plusieurs troubles Dys et ses difficultés à l'école. Échanges avec les intervenants



Les élèves se sont montrés très intéressés par ses sensibilisations au vu de la richesse des questions spontanées, dénotant le succès de cette action. L'équipe pédagogique encadrante a également témoigné un vif intérêt.



4. Aides et communication

4.1. Les aides de la CCPO à destination des personnes à mobilité réduite

Page | 22

La CCPO accompagne les personnes âgées et/ou à mobilité réduite du territoire dans l'adaptation de leurs logements. Elle finance ainsi des « diagnostics autonomie » aux propriétaires occupants qui ont des travaux de ce type à réaliser afin que ces derniers bénéficient de conseils sur mesure. Pour cela, la CCPO fait appel à l'association SOLIHA par le biais d'une convention triennale.

4.2. Communication sur l'accessibilité

La CCPO édite un magazine communautaire quatre fois par an « *Pays de l'Ozon Mag'* ». Il est distribué à tous les habitants vivant et travaillant sur le territoire. Le **magazine communautaire Pays de l'Ozon Mag' n°19 de l'hiver 2020** consacre une double page à l'action de sensibilisation « le Handicap au quotidien » ayant eu lieu au collège Jacques Prévert de Saint Symphorien d'Ozon.

Le 21 octobre 2019, la CCPO a organisé une rencontre entre la Direction Départementale des Territoires du Rhône et les communes du territoire représentées par les élus et les agents concernés afin de recevoir une information complète sur les dispositifs exposés. Plusieurs thématiques ont été abordées lors de cette rencontre animée par la DDT :

- La procédure à suivre en mairie sur les demandes d'autorisation de travaux liées ou non à une demande de permis de construire
- Le contenu du registre public d'accessibilité pour les gestionnaires/propriétaires d'ERP
- La présentation de deux outils numériques permettant de déclarer en ligne la conformité d'un ou plusieurs ERP
- La présentation du dispositif des ambassadeurs de l'accessibilité.

CONCLUSION

L'année 2019 a concentré l'attention sur l'action de sensibilisation de la CCPO et la mise en œuvre des différents Ad'AP.

